

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 19 octobre 2020 à la salle du conseil à 19 h et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M<sup>me</sup> Nathalie Simard, M<sup>me</sup> Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon. À noter que M<sup>me</sup> Nathalie Simard participe à la séance via l'application Zoom.

Assiste également M<sup>me</sup> Dany Dallaire, directrice générale

Est absente M<sup>me</sup> Suzy Lessard

1- MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil désire faire l'ajout de deux points à l'ordre du jour.

225-10-20

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'ajout de deux points à l'ordre du jour comme suit :

24- Affaires nouvelles

- B) Reddition de compte 2019 : programme aide à la voirie
- C) Offre d'achat terrain développement résidentiel

20- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. le maire résume le dossier. Une demande a été faite dans le cadre de la Politique d'intervention en matière de développement économique de la municipalité. Cette demande est déposée et recommandée par la Corporation de développement, comme suit :

- L'entreprise Gouttière / Rénovation Grandmont pour l'achat d'une remorque de chantier (16') à l'intérieur de laquelle sera aménagé un atelier de fabrication mobile.

Le versement de l'aide recommandé est de 1 950 \$.

226-10-20

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une aide financière de 1 950 \$ à L'entreprise Gouttière / Rénovation Grandmont dans le cadre de la Politique d'intervention en matière de développement économique pour leur projet d'acquisition d'équipement roulant et de fabrication.

21- DEMANDES D'AIDE : PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SPÉCIALE POUR LES ENTREPRISES TOUCHÉES PAR LA COVID-19

M. Pierre Boudreault dépose une liste d'aide financière recommandée dans le cadre du programme d'aide financière spéciale pour les entreprises touchées par la COVID-19.

L'aide financière totale recommandée au conseil est d'un montant de 11 446.87 \$.

227-10-20

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le versement des aides financières aux entreprises suivantes dans le cadre du programme d'aide financière temporaire pour les entreprises de Saint-Gédéon dans le contexte de la COVID-19 :

• Auberge des Îles	3 500.00 \$
• Club de golf Lac-Saint-Jean	750.00 \$
• Microbrasserie du Lac St-Jean	1 726.76 \$
• Bar laitier le Frimas	531.60 \$
• Le Camp du Draveur	950.56 \$
• Pharmacie JN Boivin et LC St-Pierre	233.00 \$
• Les Industries Grandmont Inc.	3 500.00 \$
• Marché Richelieu Carol Potvin	255.05 \$

22- RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

M<sup>me</sup> Dany Dallaire dépose le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2019. L'année financière s'est soldée par un excédent de 283 980 \$.

228-10-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport financier 2019 tel qu'il est déposé.

23- FINANCEMENT EMPRUNT RÈGLEMENT # 2018-473 ET 2019-479 : RAPPORT DE SOUMISSIONS

Les soumissions pour le financement de deux (2) emprunts ont été ouvertes à ce jour par le ministère des Finances.

Date d'ouverture	19 octobre 2020	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	27 octobre 2020
Montant :	494 000 \$		

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 27 octobre 2020, au montant de 494 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-21.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

29 200 \$	0,75000 %	2021
29 700 \$	0,85000 %	2022

30 200 \$	1,00000 %	2023
30 600 \$	1,15000 %	2024
374 300 \$	1,20000 %	2025

Prix : 98,41000 \$                      Coût réel : 1,54895 %

## 2- CAISSE DESJARDINS DES CINQ-CANTONS

29 200 \$	1,94000 %	2021
29 700 \$	1,94000 %	2022
30 200 \$	1,94000 %	2023
30 600 \$	1,94000 %	2024
374 300 \$	1,94000 %	2025

Prix : 100,00000 \$                      Coût réel : 1,94000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

229-10-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité de Saint-Gédéon accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 27 octobre 2020 au montant de 494 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2018-473 et 2019-479. Ces billets sont émis au prix de 98,41000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Saint-Gédéon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 494 000 \$ qui sera réalisé le 27 octobre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-473	347 000 \$
2019-479	147 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2018-473 et 2019-479, la municipalité de Saint-Gédéon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

230-10-20 Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 27 octobre 2020;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 avril et le 27 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	29 200 \$	
2022	29 700 \$	
2023	30 200 \$	
2024	30 600 \$	
2025	31 300 \$	(à payer en 2025)
2025	343 000 \$	(à renouveler)

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2018-473 et 2019-479 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 octobre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### 24- AFFAIRES NOUVELLES

##### B) Reddition de compte 2019 : programme aide à la voirie locale

Le conseil doit présenter une déclaration de reddition de comptes suite à l'octroi d'une subvention pour l'entretien du réseau routier local. La reddition de comptes a été préparée et soumise à la vérification externe. Elle fait état d'un montant de dépenses de 138 188.46 \$.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 17 972 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

231-10-20

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gédéon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

##### C) Offre d'achat terrain développement résidentiel

M. Daniel Nicolae et M<sup>me</sup> Manon Lessard signifient à la municipalité la volonté d'acquérir un terrain situé dans le nouveau développement résidentiel. Ainsi, une offre d'achat a été conclue et signée avec M. Daniel Nicolae et M<sup>me</sup> Manon Lessard pour le terrain portant le numéro de lot 6 343 580 du cadastre, lequel est d'une superficie de 8 790.89 pieds carrés, au coût de 35 163.56 \$ plus taxes.

232-10-20

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de vendre en faveur de M. Daniel Nicolae et M<sup>me</sup> Manon Lessard le lot 6 343 580, pour un montant de

35 163.56 \$ plus taxes, le tout conformément et aux conditions de l'offre d'achat signée le 3 octobre 2020 et présentée à la municipalité, et que M. Émile Hudon, maire et M<sup>me</sup> Dany Dallaire, directrice générale soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la municipalité.

26- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 39, M<sup>me</sup> Claire Girard propose la levée de l'assemblée.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Dany Dallaire  
Directrice générale